

PROCES VERBAL SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, 19 juin à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 14 juin 2024 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel Chiquet, Maire.

PRESENTS	M. Jean-Michel CHIQUET	Mme Fabienne PINÇON	M. Arnaud PERROUX
		M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI		M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	Mr Pascal GUILLIER
	M Claude DAGUZAN	M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EXCUSES	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	Mme Sylvie PELTIER	
ABSENTS			

Mme RIBOUILLEAULT donne procuration à Mr CHIQUET

Mme PELTIER donne procuration à Mr PERROUX

Secrétaire de séance : Mme HUET Adeline

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 15 Mai 2024
- DPU : Droit de préemption urbain Délibération 20241906-001
- Personnel :
 - o Renouvellement d'une disponibilité Délibération 20241906-002
 - o Information sur une situation à l'école
 - o Bilan commission « personnel » du 18/06/2024
- Bulletin municipal : choix de l'éditorialiste Délibération 20241906-003
- Point sur les bâtiments communaux : Halle commerciale, église, cambriolage Bénévole ...
- Point sur la voirie : travaux route des Breuilles, route de la Grère...
- Assainissement : Point sur le schéma directeur
- Béguinage : point sur les statuts et leurs mises en place Délibération 20241906-004
- Ajout à l'ordre du jour : Proposition prix du terrain (lotissement au-dessus des Frelleries) Délibération 20241906-006
- Ajout à l'ordre du jour : Suivi des dettes de loyer Délibération 20241906-005
- Elections législatives : mise en place des permanences
- Informations et Questions diverses
 - o **Délibération 20241906-007 Subvention APE**
 - o **Délibération 20241906-008 Devis ordinateurs mairie**
 - o Commission « concours fleurissement » date
 - o Dates des prochains conseils municipaux

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024 ET SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Chiquet interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance.

Mme Huet se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION DPU :

Mr Chiquet présente 3 dossiers « droit de préemption ».

- Maison d'habitation à Rahart
- Route de Château du Loir, L'artigné (bande de terrain, où était implanté une haie)
- 28 Grande Rue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les 3 dossiers cités précédemment.

PERSONNEL : RENOUELEMENT D'UNE DISPONIBILITÉ

Mr Chiquet donne lecture de la lettre de Mme Boisseau, ATSEM qui est actuellement en disponibilité.

Mme Boisseau demande une prolongation de sa mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une année supplémentaire à compter du 30/08/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la prolongation de mise en disponibilité de Mme Boisseau pour une période de 1 an à partir du 30/08/2024.

PERSONNEL : INFORMATION SUR UNE SITUATION À L'ÉCOLE

Mr Chiquet donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon explique que la commune a été destinataire d'un mail d'une famille qui trouvait à redire sur le comportement d'un agent.

Mme Pinçon explique que l'agent, ainsi que la famille, ont été reçus, lors d'un entretien commun afin de discuter et d'éclaircir la situation.

Après échange et explications de chacun, le dossier a été clos, en précisant que ce genre de problème ne devait pas se reproduire.

PERSONNEL : BILAN DE LA COMMISSION PERSONNEL DU 18/06

Mr Chiquet donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon explique les différents sujets qui ont été évoqués lors de la commission « personnel », à savoir :

- Point sur la situation d'un agent à l'école (point ci-dessus)
- Point sur l'offre d'emploi diffusée sur « emploi territorial » pour le poste d'accueil
- Point sur les contrats CDD (par rapport aux besoins...)
- Point sur le dossier médical d'un agent

Mr Evrard demande où en est la situation des agents techniques, avec la proposition de faire 40h hebdomadaire pour combler la surcharge de travail. Mme Pinçon répond qu'ils ont fait 40h seulement pendant 1 semaine.

Il est proposé à l'assemblée de faire un courrier aux agents techniques en leur faisant état des problèmes rencontrés (NBI, obstruction des caméras, heures supplémentaires ...). A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour le courrier.

BULLETIN MUNICIPAL : CHOIX DE L'ÉDITORIALISTE

Mr Chiquet et Mme Pinçon présentent au conseil municipal une proposition de la société « Projectil Sogepress », qu'ils ont rencontrée il y a quelques semaines.

Il s'agit d'une société éditorialiste qui propose la mise en page et l'impression d'un bulletin municipal, mais qui de plus, se charge des démarches de publicité auprès des artisans et entreprises locales.

Fourniture de deux bons à tirer pour relecture et corrections,
Format fini 21 x 29,7 cm,
Impression quadri à 750 exemplaires, sur papier 115 g/m2 couché brillant.
Finition assemblage, brochage 2 points métal à la française.
Livraison sous cartons, franco 1 point 72.

Magazine 12 pages selon descriptif ci-dessus :

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Total pour 750 exemplaires	1265,57 €	253,11 €	1518,68 €

Seuil d'autofinancement par la régie publicitaire : 1947,03 € HT

Magazine 16 pages selon descriptif ci-dessus :

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Total pour 750 exemplaires	1523,45 €	304,69 €	1828,14 €

Seuil d'autofinancement par la régie publicitaire : 2343,77 € HT

Magazine 20 pages selon descriptif ci-dessus :

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Total pour 750 exemplaires	1995,74 €	399,15 €	2394,89 €

Seuil d'autofinancement par la régie publicitaire : 3070,37 € HT

Magazine 24 pages selon descriptif ci-dessus :

	Total HT	TVA 20,00%	Total TTC
Total pour 750 exemplaires	2302,54 €	460,51 €	2763,05 €

Seuil d'autofinancement par la régie publicitaire : 3542,37 € HT



Tarifs en € HT/parution, éditions 2024 - 2025

DATE DE PARUTION : DÉCEMBRE 2024 JUIN 2025

REMISE DE 10 % POUR ABBONNEMENT 2 PARUTIONS

MODULE	FORMAT (L X H)	TARIFS HT
Page Intérieure		
1/8 de page	L 90 x H 63 mm	160 €
1/4 de page	L 90 x H 131 mm - L 185 x H 63 mm	215 €
1/2 page	L 185 x H 131 mm - L 90 x H 267 mm	335 €
Pleine page	L 185 x H 267 mm	510 €
Page 2° de couverture		
1/8 de page	L 90 x H 63 mm	170 €
1/4 de page	L 90 x H 131 mm - L 185 x H 63 mm	225 €
1/2 page	L 185 x H 131 mm - L 90 x H 267 mm	360 €
Pleine page	L 185 x H 267 mm	530 €
Page 4° de couverture		
1/8 de page	L 90 x H 63 mm	200 €
1/4 de page	L 90 x H 131 mm - L 185 x H 63 mm	270 €
1/2 page	L 185 x H 131 mm - L 90 x H 267 mm	380 €
Pleine page	L 185 x H 267 mm	560 €

Les démarches publicitaires permettent de financer une partie ou la totalité de l'impression du bulletin municipal.

Mr Evrard explique que cela se fait beaucoup dans les autres communes.

Mme Fisseau demande si le principe sera le même qu'avec Graphiloir, à savoir que la saisie du contenu sera toujours à faire et la société prendra à sa charge uniquement la mise en page et impression.

Mme Pinçon répond affirmativement.

Mr Daguzan demande ce que signifie « seuil d'autofinancement régie publicitaire ».

Mme Pinçon répond que, plus il y a de pages, plus il y a de régie publicitaire et que si le seuil d'autofinancement n'est pas atteint c'est la commune qui règle le solde de la facture.

Mme Fisseau relève qu'il faut faire attention à la qualité du papier (115g/m² pour Projectil Sogepress contre 135 g/m² pour Graphiloir).

Mme Pinçon fait passer un modèle de bulletin réalisé par la société.

Mr Evrard relève que ce principe fera baisser la facture du bulletin municipal, Mme Pinçon ajoute que, même s'il y a peu de publicité, la facture sera moindre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour travailler avec la société Projectif Sogepress pour le bulletin de fin d'année 2024.

POINT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX : HALLE COMMERCIALE, ÉGLISE, CAMBRIOLAGE ...

Mr Chiquet fait un point sur les différents bâtiments communaux :

- Bâtiments communaux : Attribution de la subvention DETR 2024 pour le projet « Rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux et du stade ». (Aparté sur le Stade : Assemblée générale du SC Luceau le samedi 21/06 à 10h30, petite salle des fêtes)
- Eglise : Le chiffrage et le phasage seront transmis fin du mois de juin
- Halle commerciale : Enedis devrait intervenir en septembre, et GRDF fin juin / début juillet
- Cambriolage de la Bénévole : la petite salle des fêtes a été cambriolée, volets roulants forcés et abimés, vol du matériel de Génération Mouvement...

Mme Fisseau demande si notre assurance communale couvre les dégâts et le vol pour les « autres » comme l'association.

Mr Evrard intervient en précisant que la pose de caméras c'est bien mais pas suffisant, il faudrait accompagner les caméras d'alarmes anti intrusion.

Mr Bruneau demande si les travaux de la halle sont terminés. Mr Chiquet répond qu'il reste les travaux de peinture et de sol.

Mr Evrard demande si le passage des réseaux s'est bien passé. Mr Chiquet répond affirmativement et ajoute que la fibre a également été passée en sous terrain.

Mr Evrard demande le coût du passage des réseaux, il lui est répondu 20 000 €.

Mr Perroux complète qu'une gaine supplémentaire a été prévue pour une éventuelle installation d'un panneau lumineux.

Mr Evrard demande si l'on a avancé concernant l'armoire à pain.

Mme Pinçon répond que tout cela sera vu à la fin des travaux.

Mr Bruneau tient à signaler qu'il est dommage de ne pas avoir mis de bardage au fond du préau, cela fait « pas fini ».

POINT SUR LA VOIRIE : TRAVAUX ROUTE DES BREUILLES, ROUTE DE LA GRÈRE...

Mr Chiquet donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

- Route des Breuilles : le chantier est en cours, tout se passe bien.
- Route de la Grère : le glissement de terrain a été vu avec la CCLLB (communauté de commune Loir Lucé Bercé), la route est rempierrée et réouverte à la circulation avec limitation de vitesse à 50km/h. C'est la CCLLB qui a financé les travaux, à hauteur de 5000 € avec le fond de catastrophe naturelle. Suite au compte rendu du géomètre : une réunion va prochainement être programmée avec les propriétaires et exploitants de la zone afin de diminuer les eaux de ruissellement.
- Goudronnage (Bardet TP) : lotissement des ouches, route des Breuilles et cour de la Halle Commerciale

ASSAINISSEMENT / POINT SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

Mr Chiquet donne la parole à Mr Perroux.

Mr Perroux explique qu'une réunion communautaire s'est déroulée il y a quelques jours concernant le transfert de la compétence assainissement à la CCLLB. Pour le moment, aucune date n'est définie. Ce transfert se déroulera en 5 phases. Ce transfert de compétence va engendrer une réévaluation du prix du m³ de l'assainissement collectif.

Concernant l'étude du schéma directeur, pour un coût d'environ 40 000 €, il a été annoncé une subvention à hauteur de 50% de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Or, pour le moment l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne confirme pas la subvention à hauteur de 50 %. Les 4 communes impliquées dans ce projet (Luceau, Chahaigues, Jupilles et Marçon) ont dit stop : elles ne s'engageront pas par rapport aux devis.

Concernant la station d'épuration, prochainement sera fait le bilan des eaux claires afin d'améliorer la station par rapport aux projets futurs (projet lotissement).

BÉGUINAGE : POINT SUR LES STATUTS ET LEURS MISES EN PLACE

Mr Chiquet explique à l'assemblée qu'une réunion concernant le béguinage a eu lieu le 10/06/2024 en présence de Mr Belin, Mr Chiquet, Mme Pinçon, Mme Ribouilleault, Mr Renard et la coordinatrice du béguinage.

Un point a été fait sur les statuts de l'association Béguinage.

Mme Pinçon informe les élus, que dans les principes, le conseil d'administration (CA) de la société « Esprit béguinage LUCEAU » doit au minimum se composer de 3 élus : actuellement il n'y a aucun élu au CA.

Mr Chiquet ajoute que Mr Belin ne veut pas que les béguins entrent dans le conseil d'administration.

Mr Daguzan, explique, que dans le mandat précédent, il avait été dit que ce n'était pas bien d'entrer dans l'association car la commune serait trop impliquée. Mais on nous a aussi dit (notre ancien maire) qu'on se devait d'être caution des loyers.

Mme Pinçon répond que les mairies peuvent se porter caution mais pour un prêt, ou du moins une partie du prêt. Pour les loyers, ce système de caution n'existe pas, cela n'aurait pas dû être appliqué.

Mr Daguzan répond qu'il avait été écrit dans la presse que c'était une obligation.

Mme Pinçon explique que cela peut arriver quand c'est un OPH (Office Public Habitat, géré un centre communal d'action sociale). Là on est sur une foncière, c'est privé.

Mr Daguzan demande pourquoi entrer dans le conseil d'administration.

Mme Pinçon fait part de nombreux dysfonctionnement :

- L'association existe mais sans membre, et pour avoir des subventions sur les 140 € (part pour la gestion de la coordinatrice), il faut une association. Ils auraient dû toucher l'AVF mais aujourd'hui ils ne l'ont pas à cause d'un problème de dépôt de dossier.
- Il y a des décalages entre le montant des loyers et les ressources des béguins
- L'attribution des logements ne se fait pas de manière régulière : cela sera revu avec la coordonnatrice
- Les statuts de l'association ont été modifiés sans prévenir qui que ce soit

Mme Pinçon complète ses propos : étant donné que la mairie s'est portée caution des loyers il serait bien d'avoir un visu sur le paiement de ces derniers. La commune n'a pas été mise au courant des impayés, qui sont actuellement très importants.

Mr Chiquet ajoute qu'être membre du CA permettrait d'avoir un regard sur les finances.

Mme Pinçon demande aux élus de lever la main s'ils veulent intégrer le CA et fait un tour de table.

Mme Fisseau intervient en disant que vis-à-vis de sa situation professionnelle et des contacts qu'elle a déjà eue avec Mr Belin, elle ne peut se proposer comme membre.

Mme Pinçon indique à l'assemblée que Mme Ribouilleault (absente ce soir) s'est proposée comme membre.

Mme Pinçon et Mr Chiquet se proposent comme membres.

Mme Valette, adjointe du mandat précédent et présente dans la salle se porte volontaire pour accompagner les élus.

LOTISSEMENT : PROPOSITION PRIX DU TERRAIN

Mr Chiquet et Mme Pinçon expliquent à l'assemblée, que dans le cadre du projet lotissement au niveau de la zone Frelleries / Bel Air, (sous le « bâtiment jaune »), ils ont reçu les propriétaires de la parcelle « constructible ».

Le premier prix proposé par les propriétaires fut 60€/m² : ce qui était hors de prix.

Mr Chiquet indique que leur proposition définitive est de 5€ du m².

Mr Perroux demande si l'on ne peut pas acheter la totalité du terrain (partie constructible + partie agricole)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition des propriétaires pour vendre leur terrain au prix de 5 €/m².

SUIV DES DETTES DE LOYER

Mr Chiquet donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon explique à l'assemblée que plusieurs locataires rencontrent des dettes de loyers importantes : un cumul de dettes à 12 000 € pour 3 locataires.

Mme Pinçon explique que la situation ne s'améliore pas.

La trésorerie a été contactée afin de comprendre leur méthode de travail en termes de recouvrement. La Trésorerie dans un premier temps envoie une demande de saisie sur salaire à l'employeur (s'ils ont cette information), ensuite c'est l'huissier de la Trésorerie qui intervient, puis enfin le juge (saisie du Tribunal) : la saisie du juge est du ressort de la municipalité.

Mme Pinçon demande à l'assemblée leur accord pour procéder à la saisie du juge (pour une éventuelle date d'audience...)

Mmes Fisseau et Mme Manceau demandent si ces locataires sont éligibles aux APL. Il est répondu négativement.

Mme Manceau demande s'ils ont été reçus par la municipalité.

Mr Chiquet répond qu'ils ont tous été reçus fin mars / début avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le lancement de la procédure pour l'huissier et le juge.

ELECTIONS LEGISLATIVES PERMANENCES

Dimanche 30 Juin

8H - 10H30	Mme Pinçon Fabienne	Mr Mingot Michel	Mr Bruneau pascal
10H30- 13H00	Mme Ribouilleault Dominique	Mr Darondeau Jean-Michel	Mr Fouchet Patrick
13H - 15H30	Mr Perroux Arnaud	Mr Guillier Pascal	Mr Chiquet Jean-Michel
15H30- 18H00	Mme Huet Adeline	Mme Manceau Sylvie	Mr Evrard Daniel

Dimanche 7 Juillet

8H - 10H30	Mme Pinçon Fabienne	Mme Ribouilleault Dominique	Mr Mingot Michel
10H30 - 13H00	Mr Bruneau Pascal	Mr Guillier Pascal	Mme Fisseau Alexa
13H - 15H30	Mr Perroux Arnaud	Mme Peltier Sylvie	Mr Chiquet Jean- Michel
15H30 - 18H00	Mr Evrard Daniel	Mr Darondeau Jean-Michel	Mr Daguzan Claude

AJOUT : DEVIS ORDINATEUR

Mr Chiquet donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon explique que les ordinateurs de la mairie commencent à saturer.

Un devis de la société ISP est présenté pour le changement des 2 ordinateurs, ainsi que les écrans pour un montant HT de 2961.66 € (soit 3554.00 €TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le devis de la société IPS pour le changement des ordinateurs de la mairie.

AJOUT COURRIER APE

Mr Chiquet donne lecture d'un courrier de l'APE (association Parents d'élève) informant l'assemblée des dates et horaires de la fête de l'école, mais aussi sollicitant la commune pour une subvention qui servirait aux récompenses pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour une subvention exceptionnelle pour un montant de 300 € (montant identique à l'année précédente).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés Voirie :

2024-24 : Arrêté intempérie stade de foot

2024-24bis : Arrêté circulation Vide Grenier

2024-25 : Arrêté d'alignement

2024-26 : Arrêté circulation / Travaux Route des Breuilles

2024-27 : Arrêté d'alignement

Devis

Entreprise pasteau : 06/06/2024 : Devis pour halle Commerciale pour les réseaux 1402.41 € HT

Entreprise pasteau : 06/06/2024 : Devis pour halle Commerciale pour câblage borne wifi 1039.04 € HT

Entreprise Bardet TP : 12/06/2024 : Devis pour travaux supplémentaires halle Commerciale 4694.00 € HT

Questions diverses :

- Mme Ribouilleault (absente à la réunion) demande à la commission Fleurissement de choisir une date pour le passage « concours Fleurissement » : Lundi 1^{er} Juillet 18h, Mercredi 3 Juillet 18h, Jeudi 4 Juillet 18h : la commission ne s'est pas prononcée.
- Mr Chiquet donne les dates des prochains Conseils Municipaux :
 - Mercredi 17 Juillet 2024
 - Pas de réunion de conseil en Août 2024
 - Mercredi 25 Septembre 2024
 - Mercredi 16 Octobre 2024
 - Mercredi 20 Novembre 2024
 - Mercredi 11 Décembre 2024
- Mme Fisseau informe le conseil que les textes pour le bulletin municipal doivent être revenus avant le 26/06/2024
- Mme Fisseau informe le conseil qu'une benne papier est mise à disposition sur Château du Loir (par exemple surplus bulletin de vote)
- Mr Evrard demande des précisions sur les procurations qui arrivent le jour du scrutin.

Fin de séance 23h07

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 19 JUIN 2024			
Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr GUILLIER Pascal	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			